

[Charte Erasmus \[1\]](#)

Charte Erasmus 2021-2027

Le SRI a le plaisir de vous informer que la nouvelle demande de Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2021-2027 déposée en mai 2020 a obtenu la note maximum de 100 points. Cette certification nous ouvre l'accès aux financements européens Erasmus+ pour la période 2021-2027. La demande, qui prenait également en compte l'activité Erasmus de l'établissement sur les sept dernières années a été évaluée selon trois critères :

Pertinence de la déclaration de politique Erasmus au regard de la stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle de l'organisation ;
Adhésion aux principes de la Charte et mise en œuvre des cinq principes fondamentaux : inclusion, reconnaissance de la mobilité, application de l'initiative carte étudiante européenne, respect de l'environnement et engagement civique et citoyenneté ;
Qualité de la structure de gestion pour l'organisation de la mobilité et pour sa capacité à mettre en œuvre des activités pérennes.

[Charte Erasmus 2021 2027 \[2\]](#)

[Déclaration en matière de stratégie Erasmus \[3\]](#)

[En savoir plus sur la charte Erasmus \[4\]](#)

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/charte-erasmus>

[2] <https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/DOC140421.pdf>

[3] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/D%C3%A9claration%20en%20mati%C3%A8re%20de%20strat%C3%A9gie%20Erasmus_1.pdf

[4] <https://agence.erasmusplus.fr/charte-pour-enseignement-superieur-eche-erasmus/>